



Copropriété
Gestion
Location
Transaction

BARÈME DES HONORAIRES

• HONORAIRES ACTIVITÉ GESTION LOCATIVE À L'ANNÉE :

GESTION COURANTE - Charge Propriétaire :

Nombre de bien en gestion	Montant des honoraires
1 à 2	8.00 % HT soit 9.60 % TTC des sommes encaissées
3 à 4	7.50 % HT soit 9.00 % TTC des sommes encaissées
5 à 6	7.00 % HT soit 8.40 % TTC des sommes encaissées
7 et +	6.50 % HT soit 7.80 % TTC des sommes encaissées

Remise de 0.50 % HT soit 0.60 % TTC si le bien se situe dans une copropriété gérée par le cabinet IFNOR.

HONORAIRES EXCEPTIONNELS - Charge Propriétaire :

Nature des prestations	Montant des honoraires
Mise en location, rédaction du bail, état des lieux	10.00 % HT soit 12.00 % TTC du loyer annuel
Attestation déclaration foncière	60.00 € HT soit 72.00 € TTC par bien
Accès extranet	Gratuit
Garantie des Loyers Impayés (GLI)	Sur devis
Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO)	Sur devis
Gestion du recouvrement	60.00 € HT soit 72.00 € TTC par trimestre
Gestion des travaux de rénovation des biens	8.00 % HT soit 9.60 % TTC du montant HT des travaux
Gestion d'un dossier sinistre	60.00 € HT / heure soit 72.00€ TTC / heure
Gestion immeuble en gérance pure	150.00 € HT soit 180.00 € TTC / par lot principal / par an (avec un minimum de 1 000.00 € HT soit 1 200.00€ TTC)

• HONORAIRES ACTIVITÉ LOCATION - Charge Locataire :

Nature des prestations	Montant des honoraires
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8.00 € TTC/m ² ou 10.00 € TTC/m ² ou 12.00 € TTC/m ² (selon la zone géographique)
Etat des lieux d'entrée	3.00 € TTC/m ²

• HONORAIRES ACTIVITÉ GESTION LOCATIVE SAISONNIÈRE - Charges Propriétaire :

1er cas : locataire envoyé par le mandant (le propriétaire) ; la rémunération sera de 25.00 % HT soit 30.00 % TTC des sommes encaissées.

2ème cas : locataire trouvé par le mandataire (cabinet IFNOR) ; la rémunération sera de 32.00 % HT soit 38.40 % TTC des sommes encaissées.

3ème cas : locataire apporté par un tour opérateur. Afin d'assurer un meilleur taux de remplissage, le mandataire peut avoir recours à des organismes de voyages français et étrangers dont le commissionnement représente de 10 à 25.00 % du loyer. Ce commissionnement sera à la charge du mandant. Dans ce cas, la rémunération du mandataire sera de 32.00 % HT soit 38.40 % TTC des sommes encaissées déduction faite du commissionnement du tour opérateur.



Copropriété
Gestion
Location
Transaction

• **HONORAIRES ACTIVITÉ TRANSACTION : Rémunération à la charge du vendeur**

Prix Net Vendeur	Honoraires TTC
Moins de 20 000 €	Forfait 3 000.00 €
De 20 001 à 50 000 €	12%
De 50 001 à 100 000 €	10%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 300 000 €	6%
A partir de 300 001 €	5%

• **HONORAIRES SYNDIC - Charge Copropriétaire vendeur:**

Prestation	Montant
Pré état daté	300.00 € HT soit 360.00 € TTC